



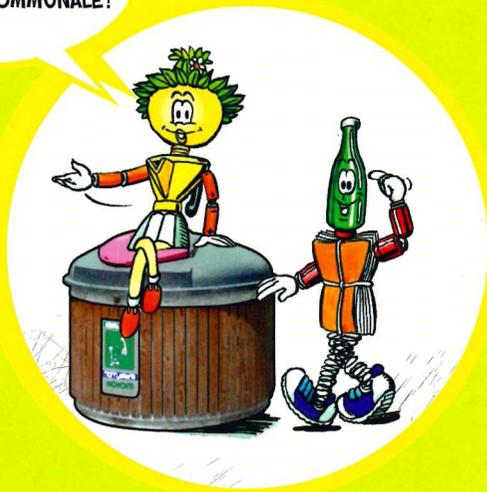
Le plan, au verso, montre les emplacements où vous trouverez les ECO-points sur le territoire de la commune. Ils sont équipés de «Moloks» pour y déposer vos **ordures ménagères** ainsi que le **verre** et le **papier**. Sur certains emplacements vous pourrez déposer le **PET**, l'**alu**, le **fer blanc** et les **piles**.

### Les autres déchets des ménages privés

(huiles, fer, piles, déchets végétaux, déchets inertes, textiles, etc.) sont à amener à la déchetterie communale de la Collure, où il est important de les entreposer dans les bennes spécifiques (déchets verts, fer, bois, verre, etc.) afin de les recycler.



TOUS MES DÉCHETS  
TROUVENT LEUR PLACE À LA  
DÉCHETTERIE COMMUNALE!



### Sacs officiels

POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES SEULS LES SACS OFFICIELS JAUNES, AGRÉÉS PAR LA MUNICIPALITÉ SERONT UTILISÉS. ILS NE PEUVENT EN AUCUN CAS ÊTRE DÉPOSÉS SUR LA VOIE PUBLIQUE.

EN CAS DE SURCHARGE DES MOLOKS, MERCI DE LES DÉPOSER À UN AUTRE EMPLACEMENT.

LES PLOMBS DES CONTAINERS S'ACHÈTENT UNIQUEMENT À LA MAISON DE COMMUNE.

### Horaires d'ouverture de la déchetterie:

#### Horaire d'été (avril à octobre)

**Lundi à vendredi:** 9h – 12h  
14h – 17h30  
**Samedi:** 8h – 12h  
14h – 16h

#### Horaire d'hiver (novembre à mars)

**Lundi à vendredi:** 10h – 12h  
14h – 17h  
**Samedi:** 10h – 12h

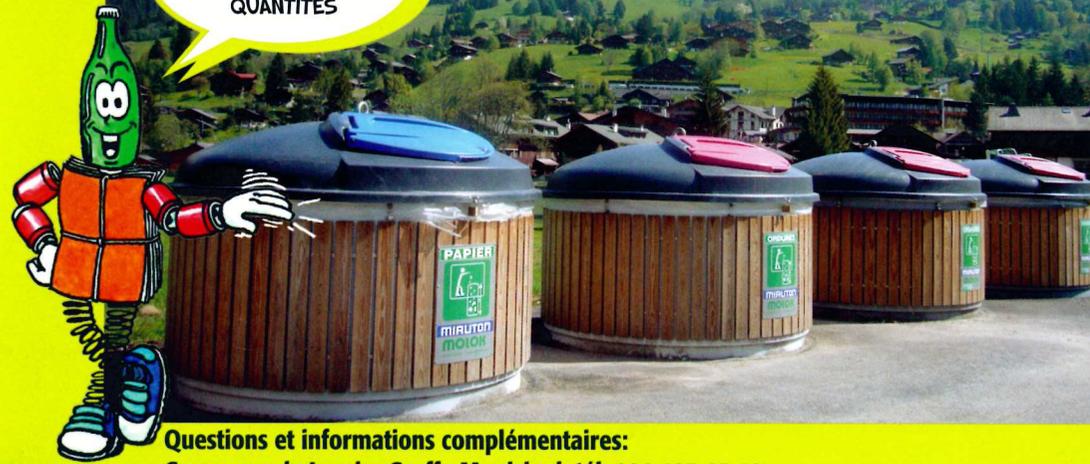


Informations relatives à l'évacuation  
et au traitement des déchets

## Commune de Leysin

pour les particuliers

ICI, J'ACHEMINE  
SEULEMENT DES PETITES  
QUANTITÉS



Questions et informations complémentaires:  
Commune de Leysin, Greffe Municipal, tél. 024 493 45 40

## Quoi?

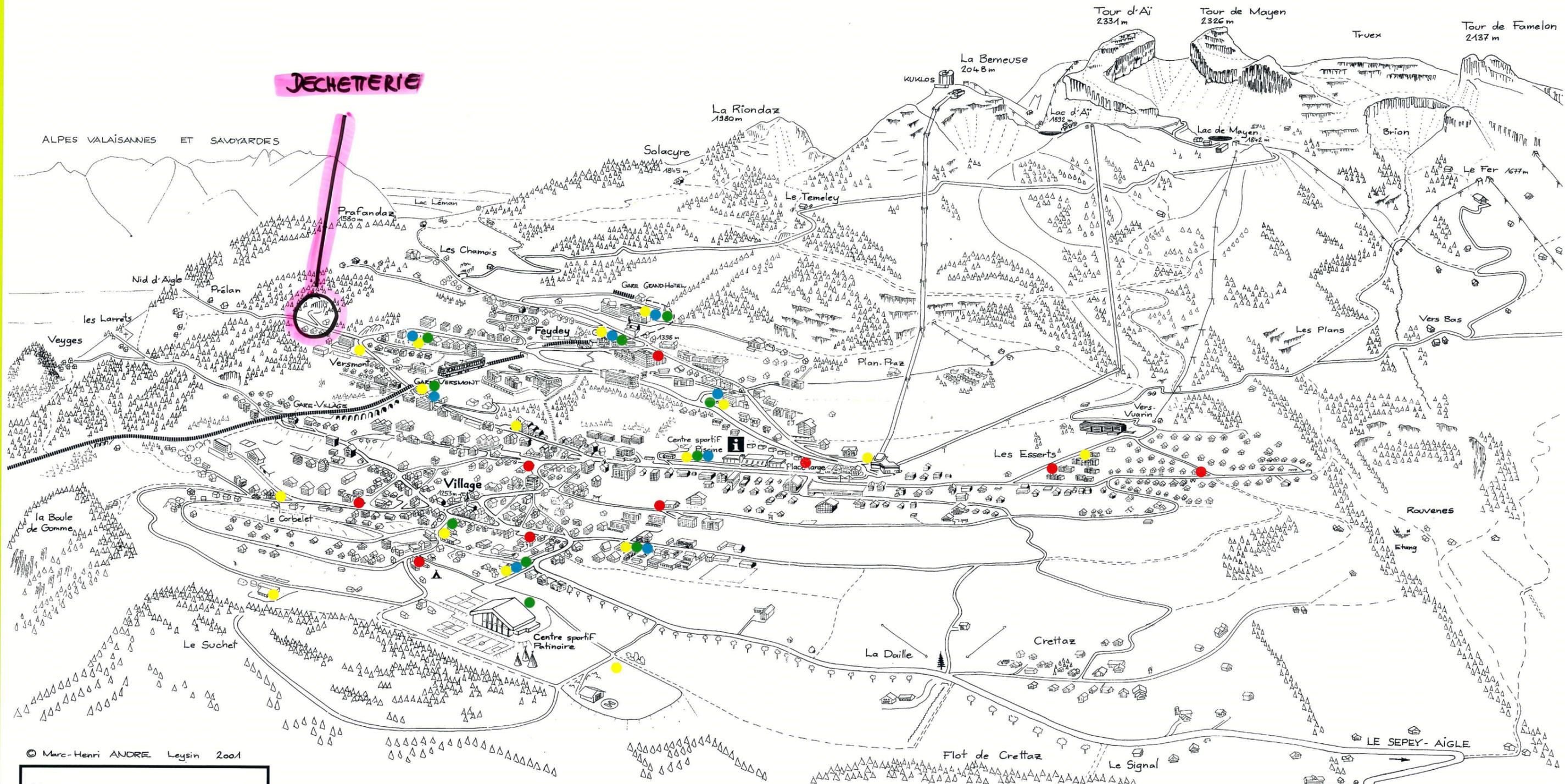
## Où?

## Qu'advient-il de ces déchets?

	<b>Ordures ménagères</b>	Molok Déchetterie	Les ordures ménagères sont collectées en usine d'incinération. En brûlant, ces déchets dégagent du CO <sub>2</sub> . Les scories résultant de cette incinération sont complètement démetallisées, puis finalement mises dans des terres naturelles, en décharge.	
	<b>Verre</b>	Molok Déchetterie	Enlever les bouchons en liège et capsules en métal ou caoutchouc (pas besoin de décoller les étiquettes). Environ 70% du verre recyclé est refondu pour fabriquer de nouveaux récipients. Cette valorisation permet de limiter la consommation de matières premières comme la silice et économise jusqu'à 25% d'énergie. Les 30% restants sont transformés en sable ou laine de verre et utilisés dans le génie civil.	
	<b>Papier Carton</b>	Molok Déchetterie	Sont traités les journaux, magazines, enveloppes, cartons, etc. <b>Les mouchoirs, serviettes en papier, cartons souillés, feuilles autocollantes et emballages composites (briques de lait ou de jus de fruit) ne sont pas récupérables (à jeter à la poubelle).</b> Il faut 20 fois plus d'arbres, 100 fois plus d'eau et 3 fois plus d'énergie pour fabriquer la même quantité de papier blanc que de papier 100% recyclé. La production de papier journal intègre en Suisse jusqu'à 70% de vieux papiers.	
	<b>PET</b>	éco-point Déchetterie	Uniquement les bouteilles ayant contenu des boissons. <b>Les emballages ayant contenu d'autres produits (shampooing, vinaigre, etc.) doivent être jetés à la poubelle.</b> Le PET est une matière plastique produite à partir de pétrole ou de gaz naturel qui offre l'avantage de pouvoir être recyclée à 100% sans perdre ses propriétés. Le PET recyclé peut donc à nouveau servir pour fabriquer des produits de valeur.	
	<b>Aluminium et fer blanc</b>	éco-point Déchetterie	L'aluminium peut être recyclé indéfiniment, en économisant l'énergie et en limitant la consommation de minerai. Les canettes de boissons, les tubes et les boîtes d'aliments pour animaux sont grevés d'une contribution anticipée destinée à financer le recyclage incluse dans le prix de vente. Les boîtes de conserve sont fabriquées en tôle d'acier recouverte d'une fine couche d'étain, leur recyclage permet de récupérer ces deux composants. Il réduit la pollution atmosphérique de 30% et la consommation d'énergie de 60% par rapport à la production de minerai primaire. Il est financé par une taxe anticipée de 0,5 centime par boîte.	
	<b>Ferraille</b>	Déchetterie	La récupération de la ferraille et des métaux non ferreux permet d'économiser de l'énergie et de préserver les ressources naturelles. Elle alimente également le marché suisse en matières premières, car notre pays ne possède pas de gisement.	
	<b>Textiles</b>	Déchetterie Place de la Coop	Les vêtements, textiles et chaussures sont collectés par diverses œuvres d'entraide afin d'approvisionner leurs boutiques et d'aider les plus défavorisés. Les textiles inutilisables sont transformés en chiffons ou en fibres.	
	<b>Huiles</b>	Déchetterie (step)	Les huiles de friture ne doivent jamais être jetées dans l'évier ou les w.-c., car elles peuvent boucher les canalisations; elles peuvent être rapportées dans leur emballage d'origine à la déchetterie.	
	<b>Déchets spéciaux</b>	Déchetterie (éco-points)	Les déchets spéciaux tels que les huiles minérales, les restes de peintures, vernis, pétrole, décapants, diluants, colles, pesticides, engrais, produits d'entretien et produits chimiques divers (thermomètres au mercure, médicaments périmés, batteries de véhicules, tubes fluorescents et ampoules) ne doivent en aucun cas être éliminés avec les ordures ménagères, être déversés dans les canalisations (éviers, w.-c.) ou abandonnés dans la nature. Ils doivent impérativement être amenés à la déchetterie et traités dans des installations spécialisées.	
	<b>Piles et accumulateurs</b>	Déchetterie	Toutes les piles et accumulateurs (piles classiques, piles dites «vertes»), qu'elles aient été achetées en vrac ou qu'elles proviennent d'appareils obtiennent automatiquement le droit à la récupération correcte, car le prix de vente contient déjà une taxe d'élimination anticipée (TEA) qui finance toute la filière de récupération. De nombreux objets (montres, brosses à dents électriques) contiennent des piles cachées.	
	<b>Déchets compostables</b>	Déchetterie	Les déchets organiques compostables (alimentaires ou végétaux) sont transformés en compost, ce qui permet d'améliorer la fertilité des sols tout en préservant les tourbières. Ils sont amenés à la Satom pour y être valorisés grâce au processus de méthanisation.	
	<b>Appareils électriques et électroniques</b>	Déchetterie	L'élimination des appareils électriques et électroniques avec les ordures ménagères ou les objets encombrants est interdite depuis 1998; ces appareils contiennent des métaux lourds et d'autres matériaux nocifs pour l'environnement. Leur collecte et leur valorisation permettent de récupérer certaines matières premières (fer, métaux précieux) et d'éliminer les composants polluants. Depuis le 1er janvier 2003, une taxe anticipée de recyclage (TAR) est incluse dans le prix de vente des appareils neufs, elle garantit la reprise gratuite des appareils usagés.	



**DECHETERIE**



© Marc-Henri ANDRE Leysin 2001

- ECO -POINT COMPLET ●
- ORDURES MÉNAGÈRES ●
- PAPIER-CARTON ●
- VERRE ●